

ECCM Cup

Dimanche 10 mars 2019

Société des régates d'Antibes

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Équipages composés de deux personnes minimums.
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
10 mars	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

Société des Régates d'Antibes 2019

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D et ex E,F,G	R et ex L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

- 8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :
Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF
Voir feuille de parcours SRA 2019

9. MARQUES

Voir feuille de parcours SRA 2019

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

11. LE DÉPART

Voir feuille de parcours SRA 2019

13. L'ARRIVÉE

Voir feuille de parcours SRA 2019

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h30

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.3 Courses retirées ; aucune

17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.

17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. RÈGLES DE SECURITE

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

18.5 La VHF est obligatoire a bord.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 18h30 dimanche soir.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : J. L. Chadoutaud

Nom du jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux